

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 20 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2024	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 22 Absents : 1 Votants : 19 (dont 1 pouvoir)
--------------------------------------	--

**PRESENTS :**

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; M. COCHARD Philippe ; M. DABIN Michel ; M. DABIN Pierre (suppléant) ; M. DORET Michel ; M. FUZEAU Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. NAULEAU Daniel (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. AIGUILLON Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;  
M. AUBRUN Thomas est remplacé par M. NAULEAU Daniel ;  
M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ;  
M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;  
M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD Philippe ;  
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;  
Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;  
M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;  
M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DUPAS Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. MOTARD Jérôme ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. WOJTCZAK Richard ;

**ABSENTS :** Mme CORLAY-QUESTEL Christiane

**Secrétaire de séance :** Mme BAUDELLOT Chantal

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
**ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS DE L'EAU DU POITOU-**  
**CHARENTES ET LIMOUSIN**

Monsieur le Président expose :

Cette association fonctionnera conformément aux règlements énoncés dans la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (association d'intérêt général).

Elle aura pour objet toutes actions contribuant à :

- Faire reconnaître les enjeux de l'eau sur le territoire des membres auprès des instances ;
- Contribuer à la protection de la qualité des ressources en eau comme bien commun auprès de ses membres ;
- Constituer un appui auprès des élus membres sur les politiques de l'eau ;
- Aller à la rencontre des acteurs publics et privés pouvant servir les politiques de l'eau.

Pour être admissible à l'adhésion, les membres doivent être une collectivité porteuse de la compétence production d'eau potable (ou compétence déléguée) représentée par leur Président en exercice ou son représentant.

L'adhésion à l'association est assujettie à une cotisation annuelle de 1 000€ et subordonnée à l'acceptation des statuts de l'association (joint en annexe) et, le cas échéant, du règlement intérieur.

Les membres de l'association se réuniront au moins deux fois par année.

Monsieur le Président propose aux membres du syndicat d'adhérer à cette association, d'en approuver les statuts et de désigner un représentant.

VU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ACCEPTE d'adhérer à cette association ;
- ✓ APPROUVE les statuts
- ✓ DESIGNE M. Bernard GAUFFRETEAU en tant que représentant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU.

